

Nice, le 12 novembre 2013

Le Recteur de l'Académie de Nice
Chancelier des Universités

à

Monsieur le directeur de l'ESPE
Mesdames et messieurs les inspecteurs chargés
de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de SEGPA
annexées aux collèges
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs



**Direction des
services
départementaux
de l'éducation
nationale
des Alpes-
Maritimes**

Tél : 04 93 72 63 00

Affaire suivie par :
Dominique Gauplé
Téléphone
04 93 72 63 66
Fax
04 93 72 63 22
Mél.
dominique.gauple@a
c-nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Mobilité-Postes en Polynésie française. Rentrée scolaire 2014

La présente note présente la **campagne de candidatures** concernant :

► la mise à disposition de la **Polynésie française** des personnels enseignants spécialisés du 1^{er} degré. (Note de service n° 2013-165 du 25/10/13)

I - DISPOSITIONS GENERALES

Elles s'appliquent aux seuls candidat(e) instituteurs et professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH ou du diplôme de psychologie scolaire, y compris ceux ayant déposé une candidature à un poste en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces collectivités.

Les candidats peuvent simultanément solliciter un changement de département, et présenter une demande d'affectation en Polynésie française, au titre de la même année.

Dans ce cas, priorité sera donnée à la mutation obtenue et la demande d'affectation en Polynésie française sera alors annulée.

La durée de la mise à disposition de la Polynésie française est limitée à deux ans et renouvelable une seule fois.

II – INSTRUCTION ET ENVOI DES DOSSIERS

Le dossier est téléchargeable sur le site SIAT
<http://www.education.gouv.fr/pid58/siat-systeme-information-aide-pour-outre-mer.html>

Il doit être transmis avec les pièces administratives demandées à l'IEN qui les transmettra à la DSDEN 06, DIPE 2, bureau 241 avant le **26 novembre 2013 délai de rigueur.**

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur Académique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Philippe JOURDAN